

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 9 NOVEMBRE 2016****Feuillet : 2016/11/9****Page 1**

Le neuf novembre deux mille seize, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 02 novembre 2016.

PRESENTS : M. TINET Georges, Mme SIVIGNON Jacqueline, M. PLAZANET Jérôme, Mme GUERREIRO Danielle, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M. LAMOUREUX Jean-François, M. VIVIER Pierre, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, M. DETRE Yannick, Mme MARIANY Marie-Line, M. FALQUE Jean-Louis, Mme DUCHER Fabienne, M. BONNAFOUX Daniel.

PROCURATIONS : Mme NITKOWSKI Céline à J. PLAZANET

ABSENTS : Mme NITKOWSKI Céline, Mme BUCINA Natacha, M. RIOS Philippe et M. SANTARPIA Didier.

Monsieur le Maire indique que c'est la première réunion du Conseil Municipal d'Auzat La Combelle qui se tient dans la nouvelle mairie construite grâce au legs du Docteur Henri BOURNERIE en respectant ses volontés et fait observer une minute de silence en sa mémoire.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Alain VALLADE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Cette séance comporte :

10 délibérations établies sur 6 pages

MARCHES PUBLICS – NOUVELLE MAIRIE - AVENANT AUX TRAVAUX***Délibération n°2016/11/09/01***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs avenants à intervenir avec les entreprises chargées des travaux de la nouvelle mairie. Ces avenants consistent principalement dans des adaptations des travaux en cours de chantier.

Ces avenants sont détaillés par lot dans le tableau ci-dessous :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 NOVEMBRE 2016

Feuillet : 2016/11/9

Page 2

lot	nature des travaux	entreprise	Total HT
9	Serrurerie	DE LA ROSA	89 202,30
	avenant n° 2 (OS n° 2)	(dont options 4,5,6 : 20 826,00 avenant n° 1)	5 820,00
	avenant n° 3 (OS n° 3)		-8 460,00
		Nouveau montant marché	86 562,30
11	Carrelages faïences	DE ROSA ET CIE	48 117,67
	avenant n° 1 (OS n° 1)		420,00
		Nouveau montant marché	48 537,67
15	V.R.D. espaces verts	C.T.P.P.	82 132,76
	avenant n° 1 (OS n° 1)	(dont option 1 : 4 675,00)	7 842,00
	avenant n° 2 (OS n° 2)		-14 225,52
	avenant n° 3 (OS n° 3)		10 030,22
		Nouveau montant marché	85 779,46

Le montant total H.T. des avenants détaillés ci-dessus s'élève à 1 426,70 € et celui des marchés ainsi modifiés à 1 314 407,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les avenants précités et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer et toutes les pièces s'y rapportant.

MARCHES PUBLICS – NOUVELLE MAIRIE – SOUS-TRAITANT LOT N°15

Délibération n°2016/11/09/02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, les travaux du lot n° 15 «V.R.D. - Espaces verts » ont été confiés à l'entreprise C.C.T.P. COLAS.

Il présente le dossier d'un sous-traitant que l'entreprise C.C.T.P. COLAS a remis et souhaite voir accepter par le Conseil Municipal. Il s'agit de l'entreprise ENGEPE à qui l'entreprise C.C.T.P. COLAS veut confier le grenailage de l'enrobé et la pose des bois pour les jardinières pour un montant H.T. de 2 569, 50 € H.T.,

Il indique que cette entreprise sera rémunérée directement par la commune d'Auzat-La Combelle en application de l'article 135 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'entreprise ENGEPE comme sous-traitant de l'entreprise C.C.T.P. COLAS ,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet acte de sous-traitance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 9 NOVEMBRE 2016****Feuillet : 2016/11/9****Page 3****MARCHES PUBLICS : AMENAGEMENT DU VILLAGE D'AUBIAT*****Délibération n°2016/11/09/03***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du village d'Aubiat a été confié à l'entreprise CYMARO par délibération du 11 mai 2016.

Il précise que la tranche conditionnelle n°2 d'un montant H.T. initial de 28 575, 00 € n'avait pas été retenue. Depuis l'entreprise CYMARO a proposé de réaliser les mêmes travaux pour un montant H.T. ramené à 20 011,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de réaliser la tranche conditionnelle n°2 pour un montant total H.T. de 20 011,50 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces s'y rapportant.

CREATION D'UNE OPERATION***Délibération n°2016/11/09/04***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer l'opération d'équipement n°285 « Centre associatif et culturel » en section d'investissement du budget principal.

FINANCES LOCALES – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL***Délibération n°2016/11/09/05***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, au budget principal, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

Libellé	Modification des dépenses		Modification des recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Installations ... en cours	2315 – op 284	13 000,00		
Subv. d'équipement du Département			1323-OP 284	13 000,00
Constructions... en cours	2313 – OP 285	10 000,00		
Autres bâtiments publics	21318– OP 201	- 10 000,00		
Total section d'Investissement		13 000,00		13 000,00

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES : RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT***Délibération n°2016/11/09/06***

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 concernant le service assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 9 NOVEMBRE 2016****Feuillet : 2016/11/9****Page 4****SUBVENTIONS : PETANQUE COMBELLOISE****Délibération n°2016/11/09/07**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de la Pétanque Combelloise pour ses échanges avec la Pétanque de Balaruc les Bains qui a eu lieu du 14 au 16 octobre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par douze voix pour, trois contre et une abstention, de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à la Pétanque Combelloise.

INTERCOMMUNALITE : CONVENTION AVEC LA C.C. BASSIN MINIER MONTAGNE**Délibération n°2016/11/09/08**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec la communauté de communes Bassin Minier Montagne pour la mise à disposition de locaux destinés au fonctionnement du Centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi.

Cette occupation de certaines salles de l'école de la Combelle se déroulera durant la construction du nouveau centre de loisirs et interviendra en dehors de l'enseignement scolaire moyennant un loyer mensuel de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la communauté de communes Bassin Minier Montagne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES : ENTRETIEN ASCENSEUR NOUVELLE MAIRIE**Délibération n°2016/11/09/09**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat d'entretien de l'ascenseur installé dans la nouvelle mairie.

La société Auvergne Ascenseurs, qui l'a installé, propose un entretien type minimal et un entretien type élargi (plus de pièces remplacées dans la seconde option). Dans les 2 propositions, une visite de contrôle est prévue toutes les 6 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition pour l'entretien type minimal pour un montant H.T. de 900 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à viser le contrat à intervenir avec la société Auvergne Ascenseurs qui prendra effet au 10 janvier 2017 et tous les documents s'y rapportant.

PERSONNEL – CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**Délibération n°2016/11/09/10**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 novembre 2013 qui approuvait la proposition négociée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme pour le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 9 NOVEMBRE 2016****Feuillet : 2016/11/9****Page 5**

Il donne ensuite lecture du courrier du Centre de Gestion qui informe que les résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre budgétaire amenant la compagnie d'assurance à augmenter de 5% les taux de cotisation à compter du 1er janvier 2017.

Le Maire propose d'accepter cette augmentation de 5 % et de conserver les mêmes conditions : remboursement de 100 % et franchise de 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'accepter le taux de cotisation de 8,84 % (après l'augmentation de 5% du taux initial de 8.42%) pour les agents permanents (titulaires et stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- de conserver le remboursement de 100% avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en résultant.

TravauxNouvelle mairie :

Le déménagement est terminé ; la mise en place du mobilier est réalisée. La démolition de l'ancienne mairie débutera le 14 novembre à venir et sera suivie de la fin des aménagements extérieurs.

Aménagement du village d'Aubiat

Les travaux de finition et de rénovation du réseau d'eaux pluviales sont presque terminés comme ceux de l'aménagement du village. Le grenailage reste à faire dans le village ainsi que la dépose des poteaux électriques. Le Maire indique que la réalisation de ces travaux (travaux d'assainissement, enfouissement des réseaux, éclairage public, aménagement du village et réfection de la voirie conduisant à Aubiat) représente un coût important qui sera communiqué à la fin des travaux, pour la commune au regard du nombre d'habitants même si le village n'avait pas bénéficié de travaux depuis longtemps. Les élus présents aux réunions de chantier déplorent aussi l'attitude de certains habitants qui réclament avec persistance des aménagements supplémentaires qui ne sont pourtant pas indispensables.

Centre associatif et culturel (ex infirmerie)

Le cabinet d'architectes ESTIER-LECHUGA, chargé de la maîtrise d'œuvre de ce chantier, a présenté une esquisse de la réhabilitation à envisager pour ce bâtiment communal. Il est précisé que ces travaux ne peuvent pas conduire à attribuer un local dédié à chaque association utilisatrice mais à une mutualisation des salles et celle des locaux de stockage avec des armoires dédiées.

Voirie rue Germinal (RD n°711)

La direction des routes départementales a refait une partie du revêtement de la rue Germinal sur un secteur compris entre la pharmacie et la rue Jean Jaurès.

Travaux du service technique

Les agents ont participé activement au déménagement de l'ancienne mairie, ont démonté les éléments pouvant être réutilisés (portes, fenêtres, radiateurs, rayonnage, chauffe eau, WC).

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 9 NOVEMBRE 2016****Feuillet : 2016/11/9****Page 6**

Ils ont aussi réalisé un acodrain dans l'avenue des Martins, refait une barrière au stade JC LEJEWSKI, préparé la pose des arbres de Noël à Auzat et à la Combelle, procédé à la taille des arbres et ils ont aidé également les associations à déménager de l'ancienne infirmerie.

Intercommunalité :

Monsieur BOUYGES, délégué au SIEG, évoque la représentativité des commune isolées (c'est le cas de la commune d'Auzat-la Combelle) suite à la fusion des communautés de communes et l'exercice des compétences du SIEG par ces dernières.

Monsieur le Maire rappelle que la fusion des communautés de communes va modifier la composition du conseil d'agglomération qui va amener une réduction du nombre de délégués pour la commune qui sera ramené de 5 à 3. Le Conseil Municipal sera saisi de cette question rapidement.

A l'initiative de la communauté de communes de Sauxillanges, un projet de circuit touristique reliant le musée du Vernet à celui de la mine à Bayard en passant par la Combelle est à l'étude.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la société E2TC aura lieu le 1^{er} décembre 2016 et la Sainte Barbe organisée par la commune à la Chambre Chaude le 04 décembre prochain. .

Délégations du Maire :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations :

1) Il n'a pas exercé le droit de préemption suite à déclaration d'intention d'aliéner sur la vente des parcelles cadastrées :

Section AH	n°381, 382, 383, 384 de Mr et Mme GRON ALEWSKI Guillaume ;
Section BC	n° 50 des Consorts GAILLOT ;
Section AM	n°280, 277de Mr et Mme KASPERS ;
Section AI	n°285, 301des Consorts GOUT ;
Section BC	n° 74 et 278 des Consorts FERNANDEZ ;
Section AV	n°458 des Consorts VOTO ;
Section AV	n°419 de Mr et Mme LAYDON.

2) Il a passé commande auprès de la société Servouse pour le lot 4 « matériel de nettoyage » pour la nouvelle mairie pour un coût H.T. de 3 733,44 €. Cette commande comprend une laveuse, un aspirateur, un chariot d'entretien, une boîte à clés et une échelle 3 plans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 9 NOVEMBRE 2016****Feuillet : 2016/11/9****Page 7****LISTE DES DELIBERATIONS**

Numéro de la délibération	Objet
2016/11/09/1	Nouvelle mairie – Avenant aux travaux
2016/11/09/2	Nouvelle mairie – Sous-traitant lot n° 15
2016/11/09/3	Aménagement du village d'Aubiat
2016/11/09/4	Création d'une opération
2016/11/09/5	Modifications budgétaires – Budget principal
2016/11/09/6	Rapport annuel 2015 du service assainissement
2016/11/09/7	Subvention Pétanque Combelloise
2016/11/09/8	Convention avec la C.C. Bassin Minier Montagne
2016/11/09/9	Entretien ascenseur nouvelle mairie
2016/11/09/10	Contrats d'assurance des risques statutaires
	Sans délibération : - Travaux : nouvelle Mairie, Aménagement du village d'Aubiat, Centre associatif et culturel (ex infirmerie), Voirie rue Germinal (RD n°711), Travaux du service technique, Intercom munalité. - Questions diverses : Inauguration Société E2TC, Sainte-Barbe. - Délégations du Maire :Droit de préemption, Commande matériel de nettoyage.